



BILANS REGIONAUX DE L'EMPLOI EN 2011

ECONOMIE SOCIALE,
ASSOCIATIONS, SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

Cécile BAZIN – Marie DUROS
Noël TADJINE – Jacques MALET

Septembre 2012

INTRODUCTION

Pour la quatrième année consécutive, l'Association des Régions de France, la Caisse des Dépôts et Recherches & Solidarités s'associent pour mettre à la disposition des acteurs et des observateurs les données les plus récentes sur l'économie sociale et les associations en régions.

Plus précisément, cette coopération porte, en 2012, sur la présentation de données relatives *au poids de l'économie sociale et solidaire, aux chiffres clefs de la vie associative, aux principaux éléments concernant le secteur associatif sanitaire et social.*

Ces travaux sont présentés sous la forme de 3 séries de diaporamas pour chacune des 26 régions françaises. Ces derniers sont en libre accès sur www.essenregion.org et www.recherches-solidarites.org.

Le présent document, conçu comme un document technique, réunit les principaux repères actualisés à l'année 2011, présentés dans chacun de ces trois modules :

1. Bilan de l'emploi dans l'économie sociale en région

Nombre de salariés en 2011 dans chacune des 4 composantes

Répartition entre les 4 composantes et poids de l'économie sociale dans le secteur privé

Evolution du nombre de salariés entre 2010 et 2011

2. Bilan de l'emploi associatif en région

Evolution du nombre de salariés dans les associations

Poids de l'emploi associatif dans le secteur privé

3. L'emploi dans les associations sanitaires et sociales en région

Poids de l'emploi sanitaire et social au sein du secteur associatif

Poids de l'emploi sanitaire et social au sein du secteur privé

Répartition de l'emploi au sein du secteur sanitaire et social

Il est complété d'une annexe technique rappelant les principales définitions et repères méthodologiques sur lesquelles reposent tous ces travaux.

Pour une approche nationale détaillée, le lecteur pourra se reporter au [Bilan 2011 de l'emploi dans l'économie sociale](#) publié en juin 2012 et à la 10^{ème} édition de *La France associative en mouvement* à paraître en octobre 2012.

1. BILAN DE L'EMPLOI DANS L'ECONOMIE SOCIALE EN REGION

L'emploi dans l'économie sociale en 2011

Le tableau ci-dessous présente le nombre de salariés dans chacune des quatre composantes de l'économie sociale, en 2011. Les chiffres ne sont pas arrondis, mais doivent être lus en tenant compte de la marge d'erreur et d'actualisation inhérente à tout recensement.

	Associations	Fondations	Mutuelles	Coopératives	Ensemble ES
Alsace	49 771	5 670	2 606	13 772	71 820
Aquitaine	88 154	3 095	7 416	18 533	117 197
Auvergne	41 885	186	3 161	7 685	52 917
Basse Normandie	47 172	1 985	2 744	10 724	62 625
Bourgogne	42 446	1 190	7 151	8 334	59 120
Bretagne	95 464	3 630	9 255	29 115	137 465
Centre	65 215	2 252	7 286	14 708	89 461
Champagne Ardenne	34 808	334	3 523	10 980	49 645
Corse	7 605	NC	565	820	8 992
Franche Comté	35 426	1 237	2 763	6 122	45 548
Haute Normandie	44 458	1 325	4 003	7 005	56 790
Ile de France	303 667	25 436	25 656	32 662	387 422
Languedoc Roussillon	74 072	744	9 396	16 352	100 564
Limousin	19 880	1 310	2 269	5 477	28 936
Lorraine	66 662	1 038	2 553	9 612	79 865
Midi Pyrénées	91 260	1 993	7 244	16 901	117 399
Nord Pas de Calais	124 489	4 105	5 006	9 433	143 033
Pays de Loire	114 271	1 479	8 782	27 428	151 961
Picardie	47 210	2 203	2 787	8 538	60 738
Poitou Charentes	47 320	630	10 376	15 481	73 807
PACA	133 234	2 859	9 041	18 135	163 269
Rhône Alpes	190 008	4 956	18 380	29 888	243 232
Guadeloupe	10 125	103	252	1 004	11 483
Guyane	3 033	70	93	101	3 296
Martinique	8 720	136	388	1 056	10 299
Réunion	17 368	1 443	559	1 849	21 220
France entière	1 803 723	69 410	153 256	321 716	2 348 106
France hors Ile de France	1 500 056	43 974	127 600	289 055	1 960 684

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. La mention NC (non communicable) est précisée en respect du secret statistique.

Répartition des salariés et poids de l'économie sociale dans le secteur privé en 2011¹

Le tableau ci-dessous présente la répartition des salariés de chaque composante de l'économie sociale, suivie de la part qu'ils représentent par rapport à l'ensemble des salariés privés. Ce ratio dépend tout à la fois du dynamisme de l'économie sociale elle-même, en numérateur, et des forces

¹ Nous avons expliqué le biais que l'on rencontre, lorsque l'on veut rapporter l'emploi d'économie sociale à l'ensemble de l'emploi, y compris public. Ce dernier étant différemment réparti selon les régions.

ou faiblesses du tissu économique régional, en dénominateur. Il ne correspond donc pas à un palmarès entre les régions, il traduit les enjeux économiques et sociaux que représente l'économie sociale dans chacune d'elles.

	Associations	Fondations	Mutuelles	Coopératives	Ensemble ES	Part de l'ES au sein du secteur privé
Alsace	69,3%	7,9%	3,6%	19,2%	100,0%	12,7%
Aquitaine	75,2%	2,6%	6,3%	15,8%	100,0%	12,9%
Auvergne	79,2%	0,4%	6,0%	14,5%	100,0%	15,5%
Basse Normandie	75,3%	3,2%	4,4%	17,1%	100,0%	16,1%
Bourgogne	71,8%	2,0%	12,1%	14,1%	100,0%	13,0%
Bretagne	69,4%	2,6%	6,7%	21,2%	100,0%	15,7%
Centre	72,9%	2,5%	8,1%	16,4%	100,0%	13,0%
Champagne Ardenne	70,1%	0,7%	7,1%	22,1%	100,0%	12,6%
Corse	84,6%	0,0%	6,3%	9,1%	100,0%	11,2%
Franche Comté	77,8%	2,7%	6,1%	13,4%	100,0%	15,1%
Haute Normandie	78,3%	2,3%	7,0%	12,3%	100,0%	11,5%
Ile de France	78,4%	6,6%	6,6%	8,4%	100,0%	8,5%
Languedoc Roussillon	73,7%	0,7%	9,3%	16,3%	100,0%	15,9%
Limousin	68,7%	4,5%	7,8%	18,9%	100,0%	16,4%
Lorraine	83,5%	1,3%	3,2%	12,0%	100,0%	14,1%
Midi Pyrénées	77,7%	1,7%	6,2%	14,4%	100,0%	14,6%
Nord Pas de Calais	87,0%	2,9%	3,5%	6,6%	100,0%	13,5%
Pays de Loire	75,2%	1,0%	5,8%	18,0%	100,0%	14,0%
Picardie	77,7%	3,6%	4,6%	14,1%	100,0%	13,1%
Poitou Charentes	64,1%	0,9%	14,1%	21,0%	100,0%	16,1%
PACA	81,6%	1,8%	5,5%	11,1%	100,0%	12,0%
Rhône Alpes	78,1%	2,0%	7,6%	12,3%	100,0%	12,5%
Guadeloupe	88,2%	0,9%	2,2%	8,7%	100,0%	16,2%
Guyane	92,0%	2,1%	2,8%	3,0%	100,0%	11,8%
Martinique	84,7%	1,3%	3,8%	10,2%	100,0%	14,0%
Réunion	81,8%	6,8%	2,6%	8,7%	100,0%	15,7%
France entière	76,8%	3,0%	6,5%	13,7%	100,0%	12,4%
Hors Ile de France	76,5%	2,2%	6,5%	14,7%	100,0%	13,7%

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Certaines régions se distinguent par une plus forte présence de l'une des quatre composantes de l'économie sociale. A titre d'exemples, la Corse, la Lorraine, le Nord Pas-de-Calais et Provence-Alpes-Côte d'Azur se démarquent pour la place importante qu'y occupe le secteur associatif ; l'Alsace et l'Ile-de-France, pour les fondations ; la Bourgogne et Poitou-Charentes, pour les mutuelles, et la Bretagne, Champagne Ardenne et Poitou Charentes pour les coopératives.

Sept régions ressortent en dernière colonne avec une proportion de salariés d'économie sociale nettement supérieure à la moyenne de 12,4% : Auvergne, Basse-Normandie, Bretagne, Languedoc-Roussillon, Limousin et Poitou-Charentes.

Evolution du nombre de salariés entre 2010 et 2011

Le tableau ci-dessous montre comment a évolué l'emploi associatif dans l'économie sociale et dans chacune de ses 4 composantes, ainsi que dans l'ensemble du secteur privé, entre 2010 et 2011.

	Associations	Fondations	Mutuelles	Coopératives	Ensemble ES	Secteur privé
Alsace	-0,6%	11,7%	-0,2%	-0,9%	0,2%	1,3%
Aquitaine	-0,1%	3,7%	1,3%	0,8%	0,2%	1,4%
Auvergne	0,6%	0,9%	3,5%	2,0%	1,0%	0,7%
Basse Normandie	0,1%	1,0%	2,7%	0,5%	0,3%	0,7%
Bourgogne	-0,4%	1,3%	1,6%	-0,5%	-0,2%	0,3%
Bretagne	0,6%	1,7%	4,5%	-0,2%	0,7%	1,5%
Centre	-0,9%	4,9%	3,6%	1,9%	0,0%	0,8%
Champagne Ardenne	-0,6%	5,7%	2,5%	2,0%	0,2%	0,8%
Corse	2,8%	0,0%	6,9%	0,2%	2,8%	2,6%
Franche Comté	-1,1%	4,4%	2,8%	1,1%	-0,4%	1,5%
Haute Normandie	-0,8%	1,9%	37,3% ⁽²⁾	-0,6%	1,2%	0,4%
Ile de France	-0,2%	2,3%	3,5%	0,0%	0,2%	1,0%
Languedoc Roussillon	-1,7%	19,2% ⁽¹⁾	2,9%	0,7%	-0,8%	0,9%
Limousin	-0,9%	4,7%	6,1%	-0,8%	-0,1%	0,4%
Lorraine	-1,3%	3,2%	4,1%	-0,4%	-1,0%	0,6%
Midi Pyrénées	-2,8%	0,9%	4,8%	1,6%	-1,7%	1,5%
Nord Pas de Calais	-0,1%	1,5%	1,9%	1,0%	0,1%	1,3%
Pays de Loire	0,1%	0,2%	2,6%	-0,2%	0,2%	1,8%
Picardie	-0,6%	3,2%	1,7%	-0,5%	-0,4%	0,7%
Poitou Charentes	-0,6%	85,2% ⁽¹⁾	3,1%	0,0%	0,4%	1,4%
PACA	-2,4%	3,7%	6,1%	0,2%	-1,6%	0,9%
Rhône Alpes	0,0%	12,5% ⁽²⁾	3,0%	1,6%	0,7%	2,0%
Guadeloupe	2,3%	7,3%	0,2%	9,8%	2,9%	2,0%
Guyane	4,1%	5,5%	-1,1%	-3,8%	3,7%	5,1%
Martinique	0,9%	5,4%	-5,8%	-1,6%	0,4%	0,2%
Réunion	7,4%	2,6%	0,1%	8,1%	6,9%	2,7%
France entière	-0,5%	4,4%	3,9%	0,5%	0,1%	1,2%
France hors Ile de France	-0,5%	5,7%	3,9%	0,6%	0,0%	1,2%

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. (1) Ces pourcentages élevés s'expliquent par le petit nombre de salariés en référence. (2) Cette forte augmentation est liée à des changements de statut juridique (associations devenues fondations) ou des restructurations.

L'année 2011 marque un coup d'arrêt à la croissance continue de l'emploi dans l'économie sociale. En 2010, il enregistrait encore une progression de 2% quand le secteur privé affichait un repli de 0,7%. Il est tout juste parvenu à se maintenir en 2011 (+ 0,1%), au moment où le secteur privé enregistre une hausse de 1,2%.

Dans toutes les régions, l'emploi privé progresse entre 2010 et 2011 alors que l'emploi dans l'économie sociale recule dans 8 régions. Seules l'Auvergne et la Corse font exception avec une augmentation plus forte de l'emploi dans l'économie sociale que dans le secteur privé dans son ensemble.

2. BILAN DE L'EMPLOI ASSOCIATIF EN REGION

Evolution du nombre de salariés dans les associations

Le tableau ci-dessous montre comment a évolué l'emploi associatif dans chaque région, en moyenne annuelle sur la période 2000-2010 puis entre 2010 et 2011.

	Evolution moyenne annuelle Entre 2000 et 2010	Evolution 2010-2011
Alsace	2,7%	-0,6%
Aquitaine	2,4%	-0,1%
Auvergne	2,4%	0,6%
Basse Normandie	2,0%	0,1%
Bourgogne	2,1%	-0,4%
Bretagne	2,5%	0,6%
Centre	2,6%	-0,9%
Champagne Ardenne	2,5%	-0,6%
Corse	3,3%	2,8%
Franche Comté	2,2%	-1,1%
Haute Normandie	2,4%	2,3%
Ile de France	1,6%	4,1%
Languedoc Roussillon	2,3%	-0,8%
Limousin	1,9%	-0,2%
Lorraine	2,2%	-1,7%
Midi Pyrénées	3,1%	-0,9%
Nord Pas de Calais	2,5%	-1,3%
Pays de Loire	2,6%	0,9%
Picardie	1,9%	-2,8%
Poitou Charentes	2,8%	-0,1%
PACA	3,1%	0,1%
Rhône Alpes	2,3%	-0,6%
Guadeloupe	5,2%	-0,6%
Guyane	4,7%	-2,4%
Martinique	4,0%	7,4%
Réunion	2,1%	0,0%
France entière	2,4%	-0,5%
France hors Ile de France	2,5%	-0,5%

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Alors qu'en moyenne l'emploi associatif a augmenté de 2,4% par an depuis 2000, il enregistre un repli de 0,6% entre 2010 et 2011. Seules dix régions affichent un solde positif. Le taux de croissance ne dépasse 1% qu'en Corse et dans 3 régions d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane et Réunion). En Midi-Pyrénées et Provence Alpes Côte d'Azur, le retournement de situation est sévère avec une variation annuelle de 3,1% en moyenne entre 2000 et 2010 et une diminution en 2011 de 3,7% et 2,4%, respectivement.

Poids de l'emploi associatif dans le secteur privé en 2011

Le tableau ci-dessous rappelle le nombre de salariés dans les associations de chaque région et la part qu'ils représentent au sein de l'emploi privé. Notons ici aussi que ce rapport dépend tout à la fois de la dynamique de l'emploi associatif (numérateur) et de la force ou de la faiblesse de l'emploi privé (dénominateur). Il varie de 6,7% en Ile-de France, région où l'emploi privé est très dense, à 12,3% dans une région comme l'Auvergne, moins riche en emplois.

	Nombre de salariés dans les associations	Part de l'emploi associatif au sein du secteur privé
Alsace	49 771	8,8%
Aquitaine	88 154	9,7%
Auvergne	41 885	12,3%
Basse Normandie	47 172	12,1%
Bourgogne	42 446	9,4%
Bretagne	95 464	10,9%
Centre	65 215	9,5%
Champagne Ardenne	34 808	8,8%
Corse	7 605	9,5%
Franche Comté	35 426	11,7%
Haute Normandie	44 458	9,0%
Ile de France	303 667	6,7%
Languedoc Roussillon	74 072	11,7%
Limousin	19 880	11,3%
Lorraine	66 662	11,8%
Midi Pyrénées	91 260	11,3%
Nord Pas de Calais	124 489	11,8%
Pays de Loire	114 271	10,5%
Picardie	47 210	10,2%
Poitou Charentes	47 320	10,3%
PACA	133 234	9,8%
Rhône Alpes	190 008	9,8%
Guadeloupe	10 125	14,3%
Guyane	3 033	10,9%
Martinique	8 720	11,9%
Réunion	17 368	12,8%
France entière	1 803 723	9,6%
France hors Ile de France	1 500 056	10,5%

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Avec le recul enregistré par l'emploi associatif en 2011, la moyenne nationale est passée de 9,7% à 9,6%. Elle s'élève à 10,5% lorsqu'on ne tient pas compte de l'Ile-de-France et de ses spécificités. Quatre régions se détachent avec une proportion supérieure à 12% : Auvergne, Basse Normandie, Guadeloupe et Réunion.

3. ASSOCIATIONS DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL EN REGION

Présentes au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, les associations sanitaires et sociales apportent un lien social incomparable, un soutien et des services indispensables. Elles sont aussi porteuses de nombreux emplois : un million d'emplois en 2011, représentant plus de la moitié de l'ensemble des emplois associatifs.

Poids de l'emploi sanitaire et social au sein du secteur associatif en 2011

Le tableau ci-dessous présente le nombre de salariés présents dans les associations sanitaires et sociales et la part qu'ils représentent parmi l'ensemble des salariés des associations.

	Nombre de salariés dans les associations sanitaires et sociales	Part des salariés du sanitaire et social dans l'emploi associatif
Alsace	31 554	63,4%
Aquitaine	53 590	60,8%
Auvergne	25 125	60,0%
Basse Normandie	29 072	61,6%
Bourgogne	25 647	60,4%
Bretagne	49 520	51,9%
Centre	36 106	55,4%
Champagne Ardenne	21 298	61,2%
Corse	4 967	65,3%
Franche Comté	20 848	58,8%
Haute Normandie	25 154	56,6%
Ile de France	139 202	45,8%
Languedoc Roussillon	43 927	59,3%
Limousin	12 238	61,6%
Lorraine	43 826	65,7%
Midi Pyrénées	55 394	60,7%
Nord Pas de Calais	77 599	62,3%
Pays de Loire	60 775	53,2%
Picardie	25 997	55,1%
Poitou Charentes	25 286	53,4%
PACA	71 060	53,3%
Rhône Alpes	105 777	55,7%
Guadeloupe	4 706	46,5%
Guyane	1 634	53,9%
Martinique	3 926	45,0%
Réunion	6 059	34,9%
France entière	1 000 286	55,5%
France hors Ile de France	861 084	57,4%

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Autour d'une moyenne de 55,5%, cette proportion dépasse 60% dans dix régions : Alsace, Aquitaine, Basse-Normandie, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Corse, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées et Nord Pas-de-Calais.

Poids de l'emploi sanitaire et social au sein du secteur privé en 2011

Le tableau ci-dessous présente la proportion de salariés dans les associations sanitaires et sociales parmi l'ensemble des salariés du secteur privé.

	Part des salariés du sanitaire et social au sein du secteur privé
Alsace	5,6%
Aquitaine	5,9%
Auvergne	7,4%
Basse Normandie	7,5%
Bourgogne	5,7%
Bretagne	5,7%
Centre	5,2%
Champagne Ardenne	5,4%
Corse	6,2%
Franche Comté	6,9%
Haute Normandie	5,1%
Ile de France	3,1%
Languedoc Roussillon	6,9%
Limousin	7,0%
Lorraine	7,8%
Midi Pyrénées	6,9%
Nord Pas de Calais	7,3%
Pays de Loire	5,6%
Picardie	5,6%
Poitou Charentes	5,5%
PACA	5,2%
Rhône Alpes	5,4%
Guadeloupe	6,6%
Guyane	5,9%
Martinique	5,3%
Réunion	4,5%
France entière	5,3%
France hors Ile de France	6,0%

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Cette proportion varie de 3,1% en Ile-de-France à 7,8% en Lorraine, d'où une moyenne nationale de 5,3% portée à 6% hors Ile-de-France. Proches de la Lorraine, l'Auvergne, la Basse Normandie et le Nord Pas-de-Calais affichent un ratio supérieur à 7%

Répartition de l'emploi au sein du secteur sanitaire et social

La nomenclature d'activité française révisée en 2008 distingue quatre grands secteurs, eux-mêmes subdivisés en sous-secteurs selon les publics visés. Le tableau suivant présente la répartition de l'emploi associatif, pour chaque région, selon ces 4 grands secteurs du sanitaire et social.

	Santé	Hébergement médicalisé	Hébergement social	Action sociale sans hébergement	Ensemble sanitaire et social
Alsace	11%	17%	21%	52%	100%
Aquitaine	10%	18%	16%	56%	100%
Auvergne	15%	21%	13%	51%	100%
Basse Normandie	7%	17%	13%	63%	100%
Bourgogne	9%	14%	22%	54%	100%
Bretagne	13%	18%	15%	54%	100%
Centre	7%	15%	16%	62%	100%
Champagne Ardenne	8%	14%	12%	66%	100%
Corse	3%	12%	9%	75%	100%
Franche Comté	12%	18%	16%	55%	100%
Haute Normandie	7%	18%	17%	59%	100%
Ile de France	21%	15%	17%	47%	100%
Languedoc Roussillon	12%	14%	17%	56%	100%
Limousin	11%	15%	17%	57%	100%
Lorraine	20%	19%	16%	45%	100%
Midi Pyrénées	9%	24%	17%	50%	100%
Nord Pas de Calais	13%	14%	17%	55%	100%
Pays de Loire	10%	22%	17%	51%	100%
Picardie	15%	19%	17%	48%	100%
Poitou Charentes	6%	18%	15%	61%	100%
Rhône Alpes	14%	16%	17%	53%	100%
PACA	18%	12%	17%	53%	100%
Guadeloupe	10%	11%	9%	70%	100%
Guyane	26%	10%	7%	56%	100%
Martinique	8%	16%	6%	70%	100%
Réunion	8%	21%	16%	55%	100%
France entière	13%	17%	17%	53%	100%
Hors Ile de France	12%	17%	16%	54%	100%

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Des régions se distinguent par la présence plus importante de l'emploi associatif dans un de ces quatre grands secteurs. Il en est ainsi de l'Île-de-France, la Lorraine, PACA et la Guyane pour le domaine de la santé ; de l'Auvergne, de Midi-Pyrénées, des Pays-de la Loire et de la Réunion pour l'hébergement médicalisé ; de l'Alsace et de la Bourgogne pour l'hébergement social et de la Corse, de la Guadeloupe et de la Martinique pour l'action sociale sans hébergement.

ANNEXE TECHNIQUE

○ Une unité de compte : l'établissement

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises.
- Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée. Les établissements sont comptés au prorata du nombre de trimestres d'activité : 0,25 pour un trimestre, 0,50 pour deux trimestres...

○ La notion d'emploi

Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple).

Les emplois du régime général sont comptés en fonction des salariés présents en fin de trimestre, et le bilan annuel est effectué en calculant la moyenne mobile de deux trimestres consécutifs, en faisant la moyenne de ces quatre moyennes mobiles.

Les emplois du régime agricole sont comptés tout au long de l'année, sur la base des rémunérations, et le bilan est effectué également par moyenne mobile de deux trimestres consécutifs.

○ **Le secteur concurrentiel**² couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile).

○ **La masse salariale totale ou l'assiette dé plafonnée** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend également les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

○ L'économie sociale rassemble **quatre grandes familles d'établissements** : les associations, les fondations, les coopératives et les mutuelles, ici délimitées par leur statut juridique.

- *Les associations employeurs appartiennent aux catégories juridiques suivantes (codification INSEE) :*
 - les associations non déclarées : 9210
 - les associations déclarées : 9220
 - les associations d'utilité publique : 9230
 - les associations de droit local : 9260
 - les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économie » : 9221
 - les associations intermédiaires : 9222

² Source : ACOSS STAT n° 81 mai 2009. Il s'agit bien ici de salariés, non compris les travailleurs indépendants. La CCMSA se réfère au même champ.

- Les fondations sont identifiées par le code juridique 9300
- Au sein des coopératives, on distingue par le code juridique, croisé parfois avec le code APE :
 - les coopératives agricoles : coopératives d'utilisation de matériel agricole en commun (CUMA, 6316), sociétés coopératives agricoles (6317), unions de sociétés coopératives agricoles (6318), sociétés civiles d'intérêt collectif agricole (6532), sociétés d'intérêt collectifs agricoles (5432, 5532 et 5632).
 - les coopératives de production : sociétés coopératives ouvrière de production et de crédit (5458, 5558, 5658)
 - les coopératives de crédit : caisses locales de crédit mutuel (6595), caisses de crédit agricole mutuel (6596), caisses d'épargne et de prévoyance (6100), sociétés coopératives de banque populaire (5192), caisses de crédit maritime mutuel (5193), caisses de crédit mutuel (5194), associations coopératives inscrites (droit local Alsace Moselle, 5195), caisses d'épargne et de prévoyance à forme coopérative (5196) auxquels s'ajoutent les autres coopératives des catégories juridiques 5460, 5560, 5660 dont le code APE appartient aux divisions 64, 65 et 66 (services financiers et assurances) et les établissements de la catégorie juridique 5699, autres sociétés anonymes à directoire dont le code APE (ancienne NAF) est 651D (banques mutualistes) et 651 E (caisses d'épargne)³.
 - les coopératives de consommation : 5451, 5551, 5651, 6551
 - les coopératives artisanales : 5453, 5553, 5653
 - les coopératives commerciales : 5552 et 5652
 - les autres coopératives : sociétés en nom collectif coopératives (5203), sociétés en commandite par action coopératives (5309), sociétés en commandite simple coopératives (5307), sociétés coopératives de construction (5443, 5543, 5643, 6543), sociétés coopératives d'intérêt maritime (5454, 5554, 5654, 6554), sociétés coopératives de transports (5455, 5555, 5655), sociétés unions de sociétés coopératives (5459, 5559, 5659), sociétés coopératives de production de HLM (5547, 5647), SA à participation ouvrière à directoire (5605), sociétés coopératives entre médecins (6558), autres sociétés civiles coopératives (6560) auxquels s'ajoutent les autres coopératives des catégories juridiques 5460, 5560, 5660 dont le code APE n'appartient pas aux divisions 64, 65 et 66.
- Les mutuelles regroupent les établissements des catégories juridiques suivantes :
 - Sociétés d'assurance mutuelles: 6411
 - Assurances mutuelles agricoles : 8250
 - Mutuelles : 8210
 - Autres organismes mutualistes : 8290

○ Les secteurs d'activités des associations employeurs

L'observation des associations employeurs par secteur d'activité porte sur le groupe, pris dans son ensemble, comportant les associations non déclarées (9210), les associations déclarées (9220), les associations d'utilité publique (9230), les associations de droit local (9260), les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économique » (9221) et les associations intermédiaires (9222).

Une analyse très fine de la nouvelle nomenclature d'activité française (NAF) et un rapprochement avec la répartition antérieurement retenue à partir de l'ancienne nomenclature ont permis d'identifier 17 secteurs d'activités. Trois d'entre eux font l'objet d'une répartition interne plus fine. Il s'agit de l'hébergement médicosocial (9 thèmes), de l'action sociale sans hébergement (7 thèmes) et des activités culturelles (4 thèmes).

Le tableau suivant présente les secteurs d'activités retenus pour la présente étude ainsi que la correspondance avec la nomenclature d'activités françaises révisée en 2008. Sont ici listés les codes APE ou,

³ Pour ces établissements, la référence à l'ancienne nomenclature est indispensable, car désormais ils sont regroupés sous le code 6419Z « Autres intermédiations monétaires » qui comporte également des établissements qui n'appartiennent pas au champ de l'économie sociale.

par souci de simplification, l'ensemble de la division qui les réunit quand tous les codes APE sont concernés.

Secteurs d'activités des associations	Correspondance NAF rév. 2
Hébergement médicosocial	
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	Code 8710A
Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	Code 8710B
Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	Code 8710C
Hébergement social pour handicapés mentaux et malade mentaux	Code 8720A
Hébergement social pour toxicomanes	Code 8720B
Hébergement social pour personnes âgées	Code 8730A
Hébergement social pour handicapés physiques	Code 8730B
Hébergement social pour enfants en difficultés	Code 8790A
Hébergement social pour adultes et familles en difficulté et autre hébergement social	Code 8790B
Action sociale sans hébergement	
Aide à domicile	Code 8810A
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées	Code 8810B
Aide par le travail	Code 8810C
Accueil de jeunes enfants	Code 8891A
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	Code 8891B
Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents	Code 8899A
Action sociale sans hébergement n.c.a.	Code 8899B
Activités culturelles	
Activités liées au spectacle vivant	codes 9001Z et code 9002Z
Créations artistiques	codes 9003A et code 9003B
Gestion d'équipements culturels	codes 9004Z + 9101Z+9102Z+9103Z+9104Z
Activités audio-visuelles	toute la division 59 et toute la division 60
Hébergement	Toute la division 55
Restauration	Toute la division 56
Activité des agences de voyages, voyagistes et services de réservation et activités connexes	Code APE 7911Z, 7912Z et 7990Z